



## Crédit immobilier bloquer

Par **Vivien33600**, le **14/05/2016** à **00:09**

Bonjour à tous

Espèrent que vous allez pouvoir m aider

Voilà j achete mon premier appartement à coter de bordeaux pour un prix vraiment bas à peut prêt 60 000€ pour info

Je suis passer par un courtier qui m'a proposer très rapidement une proposition de prêt du crédit mutuel , proposition que j accepte , donc je monte le dossier avec le directeur de la banque , tout ce passe bien , une offre de prêt envoyer par courrier que j accepte 11 jours plus tard , donc la banque reçoit bien mon offre de prêt signer à la bonne date bref deux jours plus tard , le directeur me téléphone pour me dire qu il a une très mauvaise nouvelle Il me dit : vous avez oublier de me parler du problème que vous avez eu avec votre S.a.r.l il y a dix ans ??...

Oui effectivement pour moi cet histoire était fini , et de plus j étais actionnaire de cet entreprise mais je ne le suis plus et il me semble que entre moi personnellement et cet entreprise il y a différence

Bref résultat le dossier banquier est parti dans leur service juridique

Ont ils le droit vu que quand meme l offre de prêt est signé et délais de rétractation dépasser

Que puis je faire SVP ? Et merci pour votre aide